

CAP

Commission administrative paritaire

**LE 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS
NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION
ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)
POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE B**

**JE VOTE CGT,
C'EST EFFICACE
AU QUOTIDIEN!**

**ATTENTION,
ce document
n'est pas un bulletin
de vote!**



JE VOTE POUR
DES **REPRÉSENTANT.E.S CGT**
QUI INTERVIENDRONT SUR
LES **QUESTIONS QUI ME
CONCERNENT :**

- Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives;
- Le déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade, promotion interne);
- Les demandes de révision d'entretien professionnel;
- Le respect des garanties statutaires (procédures de discipline, mutations, recours, disponibilité, formation...).

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

**VOTER CGT
C'EST** donner aux futur.e.s élu.e.s
les moyens de défendre les droits et les
intérêts de tou.te.s les agent.e.s titulaires pour
un meilleur service public.

FIER-E-S !
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC!

scannez-moi



**JE SUIS
PUBLIC 100%**

**CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT C'EST AUSSI
RENFORCER LES MOYENS DE NOTRE
ORGANISATION SYNDICALE AU
NIVEAU NATIONAL pour revendiquer et
gagner de nouveaux droits**

- Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1^{er} échelon de catégorie C (1 800 Euros brut) et le dernier échelon de catégorie A, avec le rattrapage des pertes constatées ces dernières années;
- Reconnaître statutairement le niveau d'expertise et de technicité des agents de catégorie B;
- Reconnaître la pénibilité;
- Organiser des concours chaque année;
- Créer des emplois statutaires pour développer des services publics répondant à l'intérêt général sur l'ensemble du territoire, en élargissant le périmètre de l'action publique;
- Réclamer une gestion collective des carrières à un niveau régional pour la catégorie B;
- Rétablir la retraite à 60 ans pour toutes et tous avec une pension correspondant à au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prendre en compte les années d'études dans le calcul de la retraite;
- Instaurer une réelle formation professionnalisante pour toutes les filières de catégorie B et porter le financement du CNFPT à 3 % de la masse salariale;
- Exiger un traitement égal à service égal pour les femmes et les hommes;
- Défendre le statut de la fonction publique garant de l'égalité de traitement de tous les usagers;
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : à travail de valeur égale, salaire/traitement égal.

**PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !
LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018 UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE!**